

Affaires courantes

Quant aux travailleurs qui n'ont plus droit aux prestations de l'assurance-chômage dont parle le député, le gouvernement a des programmes, dans le cadre de la Planification de l'emploi, pour venir en aide à certaines de ces personnes. Mais il est important que tout le monde, tous les acteurs sur la scène économique, se rendent compte qu'il n'existe pas de solution magique simple et que nous devons tous travailler ensemble. Et c'est bien ce que nous tentons de faire.

M. David Dingwall (Cap-Breton—Richmond—Est): Monsieur le Président, les Canadiens la connaissent la stratégie de leur gouvernement.

Mais le ministre doit se rappeler qu'il y a 78 000 assistés sociaux en Nouvelle-Écosse, qu'il y en a plus de 500 000 au Québec et 675 000 en Ontario. Les Canadiens ne veulent pas entendre parler de stratégie. Ils veulent des mesures concrètes pour aider toutes ces personnes.

Je demande donc au ministre quels programmes lui et son gouvernement sont prêts à mettre en place pour venir en aide à ces milliers de Canadiens qui cherchent un travail enrichissant.

L'hon. Bernard Valcourt (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Ce que nous devons faire, c'est continuer le travail commencé par les ministres des Finances, le premier ministre et les premiers ministres provinciaux la dernière fois qu'ils se sont rencontrés.

• (1500)

Il s'agit de faire en sorte que les fonds de l'aide sociale et de l'assurance-chômage soient utilisés de façon à mieux répondre aux besoins en formation et en recyclage de ces travailleurs.

Lors de la dernière rencontre des premiers ministres, le fédéral et les provinces se sont entendus pour continuer à travailler dans cette direction et c'est bien ce que nous avons l'intention de faire.

* * *

LA BIRMANIE

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, je voudrais poser une question au ministre d'État chargé de la Déréglementation et de la Privatisation.

Le Conseil d'État pour le rétablissement de la loi et de l'ordre, que forme la junte militaire illégale actuellement au pouvoir en Birmanie, ne se contente plus d'emprisonner des parlementaires, mais assassine maintenant des villages entiers de citoyens innocents.

La semaine dernière, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources et tout le Comité permanent de

l'énergie ont convenu que Petro-Canada devrait suspendre immédiatement ses opérations en Birmanie.

Le ministre pourrait-il demander au conseil d'administration et au président de Petro-Canada de protester de façon non équivoque en suspendant toutes les activités de la société en Birmanie, et leur faire savoir que si la société ne prend pas cette mesure, le gouvernement du Canada se verra dans l'obligation inhabituelle, mais tout à fait légale, d'exercer le droit de vote que lui donnent les 80 p. 100 des actions de la société qui lui restent pour l'y contraindre?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, Petro-Canada est une société financée par le secteur public. Elle est gérée par un conseil d'administration, et je crois que c'est à lui que le député devrait présenter ses doléances.

M. Ross Harvey (Edmonton—Est): Monsieur le Président, le ministre est-il en train de nous dire que le gouvernement ne tentera même pas de convaincre Petro-Canada de se retirer de Birmanie et de cesser de soutenir ce régime sanguinaire?

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Finances et Privatisation)): Monsieur le Président, à ma connaissance, Petro-Canada ne soutient pas ce régime.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Albert Cooper (secrétaire parlementaire du ministre d'État et leader du gouvernement à la Chambre des communes): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à 11 pétitions.

[Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.]

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE**AGRICULTURE—PREMIER RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

M. A. H. Harry Brightwell (Perth—Wellington—Waterloo): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter le premier rapport du Comité permanent de l'agriculture à propos du projet de loi C-54, Loi modifiant la Loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme et d'autres lois en conséquence.